

reset your habits



GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR DES VILLES SANS BOUTEILLES EN PLASTIQUE



On ne résout pas
un problème avec
les modes de pensée
qui l'ont engendré.

Albert Einstein

Photographes

Marion Michele, Simson Petrol, Guille Pozzi,
Cristian Palmer, BeCause Water, Yiran Ding,
Nathan Dumlao, Becca Tapert, Center for a
New American Dream, Bundyontap, Roubaix
Zéro Déchet, Quin Stevenson, Samara Doole,
Galway plastic free city, Andrej Lisakov,
NOAA, Tomra 820, Dunbar Zero Waste, Joel
Filipe, Stefanus Martanto Setyo Husodo.

Contact

Diane BEAUMENAY-JOANNET
Pilote de la Campagne Reset Your Habits
dbeaumenay@surfrider.eu
www.surfrider.eu/resetyourhabits



Sommaire

06 Introduction

07 L'ère du tout plastique

08 Surfrider Foundation Europe et la lutte contre les déchets aquatiques

08 Reset Your Habits : la bouteille réutilisable peut changer la donne

09 Des villes sans bouteilles en plastique, pourquoi ?

09 Destinataire et objectifs du guide de bonnes pratiques

10 5 axes majeurs

13 Méthodologie

14 Initiatives

15 Réduire à la source : limiter la production et la distribution

31 Promouvoir des alternatives : réduire la consommation

43 Améliorer le design : promouvoir l'écoconception

53 Améliorer la fin de vie : optimiser la collecte et le recyclage

65 Informer et sensibiliser les citoyens

70 Epilogue

71 Vers un Océan sans bouteilles en plastique

72 Bibliographie



L'ère du tout plastique

5,25 trillions : c'est le nombre estimé de débris plastiques flottants à la surface de l'Océan¹. Cette quantité astronomique est alimentée par les 8 millions de tonnes de déchets plastiques qui y sont déversés chaque année² à tel point que la quantité déjà présente dans l'Océan pourrait tripler d'ici 2025³. Les conséquences de cette pollution sur la faune et la flore marine sont déjà visibles. Si ces effets restent encore incertains sur le long-terme⁴, ils sont source d'inquiétude croissante puisqu'on estime qu'en 2050, 99% des oiseaux marins auront ingurgité du plastique au moins une fois au cours de leur vie⁵.

Inquiétant par sa présence au fond des fosses marines ou dans les glaciers de l'Arctique, ce fléau pourrait bien subsister pour une durée indéterminée. En effet, une fois dans l'Océan, ces morceaux de plastiques ne disparaissent pas mais se fragmentent en microparticules de plastiques

(de moins de 5mm) omniprésents au sein de notre vie quotidienne⁶ (eau, bière, sel ou encore miel), et amenant de sérieuses interrogations quant à leur impact sur la santé humaine.

Cette « ère du tout plastique » est majoritairement due à nos modes de production et de consommation toujours plus gourmands en matières premières, en plastiques à usage unique et en emballages... La production annuelle globale de plastique est ainsi passée de 1,5 millions de tonne en 1950 à 322 millions de tonne en 2015⁷. Au total, l'humanité a produit plus de 8,3 milliards de tonne de plastique dont 9% à peine ont été recyclés, 12% incinérés et 79% enfouis ou jetés dans l'environnement⁸ avant d'échouer un jour ou l'autre dans l'Océan.

¹ Eriksen and al. 2010.

² Jambeck and al. 2015.

³ UK Government Office for Science. « Future of the sea: final report », 21 mars 2018.

⁴ Rochman, Chelsea M. and al. 2018.

⁵ UK Government Office for Science. « Future of the sea: final report », 21 mars 2018.

⁶ Catarino, Ana I and al. 2018.

⁷ PlasticsEurope. « Plastics – the Facts 2017 », 2017. « World Plastics Production 1950 – 2015 », 2016.

⁸ Geyer and al. 2017.

Surfrider Foundation Europe et la lutte contre les déchets aquatiques

Fondée en 1990 par un groupe de surfeurs, Surfrider Foundation Europe agit depuis près de 30 ans afin de préserver océans, littoraux et milieux aquatiques contre les effets négatifs du dérèglement climatique, des déchets aquatiques et des pollutions marines liées aux rejets de substances toxiques.

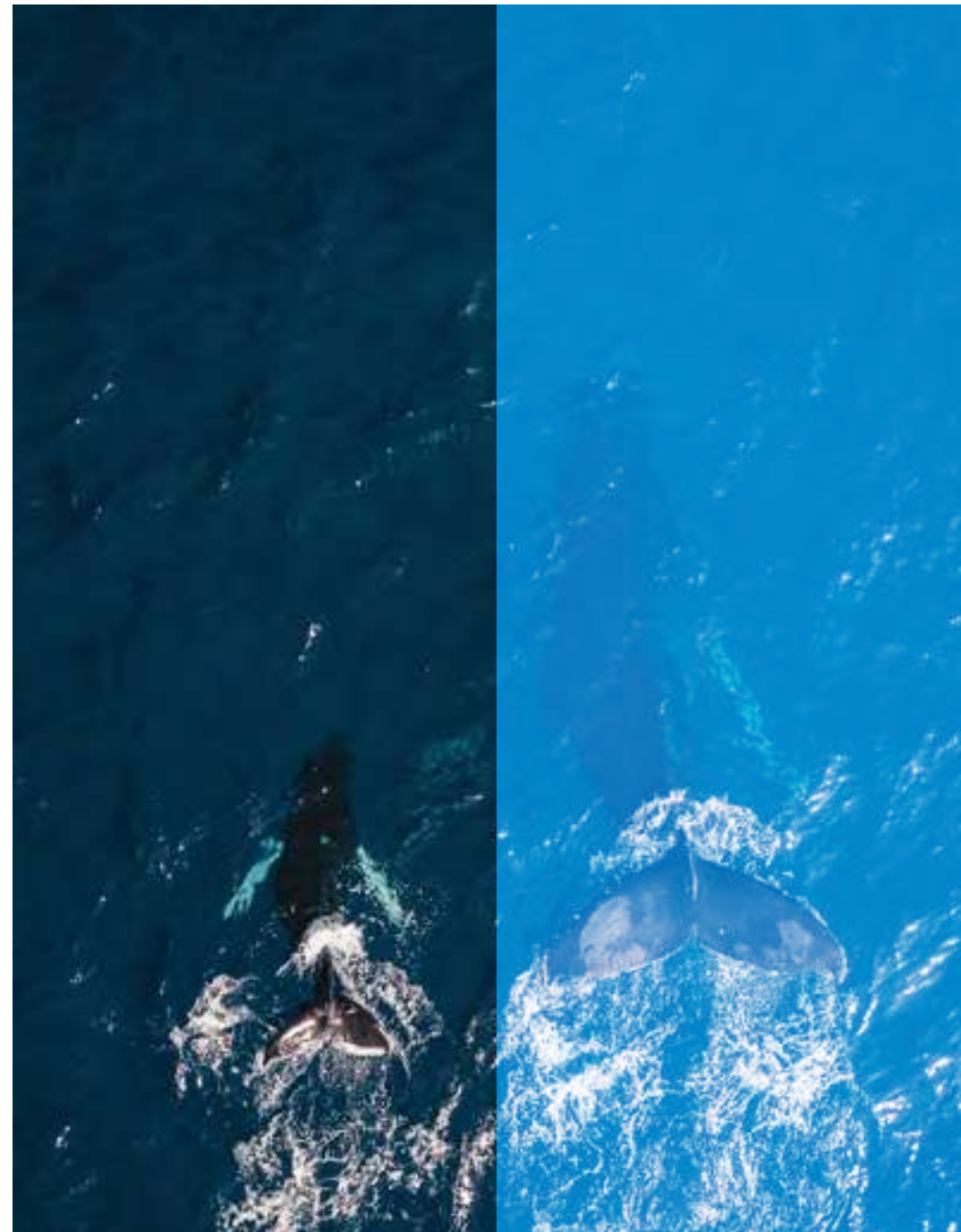
60 à 90% des déchets aquatiques sont constitués de plastique⁹ : une réduction à la source de cette pollution s'impose. Pour cela, Surfrider Foundation Europe veille, au travers de ses actions, à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens sur la pollution liée aux déchets aquatiques, notamment grâce aux données collectées à l'occasion de ses différents programmes scientifiques de qualification et quantification de ces déchets en mer, rivières et sur le littoral.

L'association s'attache également à transmettre les bons gestes et promouvoir des solutions alternatives pour réduire son empreinte écologique, ainsi qu'à plaider pour adapter le cadre législatif et politique aux besoins de protection et de préservation de l'environnement marin et littoral.

Reset Your Habits : la bouteille réutilisable peut changer la donne

52 milliards de bouteilles d'eau en plastique sont consommées en moyenne chaque année en Europe, mettant plus de 1000 ans à se dégrader dans l'environnement pour un temps d'utilisation dépassant rarement 24 heures. Présents dans le top 10 des déchets retrouvés sur les plages à l'occasion des Initiatives Océanes¹⁰, les bouteilles en plastique et leurs bouchons sont représentatifs de notre société du « tout plastique ».

Face à ce constat, Surfrider Foundation Europe lance en 2017 la campagne *Reset Your Habits* : la bouteille réutilisable peut changer la donne. A destination des citoyens, institutions publiques et entreprises, cette campagne a pour objectif de réduire la pollution générée par les bouteilles en plastique, notamment d'eau, tout au long de leur cycle de vie à travers différents leviers¹¹ : la réduction de la production, distribution et consommation de bouteilles en plastique, ainsi que l'amélioration de leur éco-conception et de leur fin de vie.



Des villes sans bouteilles en plastique, pourquoi ?

80% des déchets aquatiques sont d'origine terrestre. Sous l'effet du vent et du ruissellement, ils rejoignent rivières et fleuves, et suivent leurs cours pour finir dans l'Océan. Les villes, où la concentration de population est la plus dense, sont émettrices d'une grande quantité de ces déchets. C'est donc auprès d'elles qu'il faut agir pour réduire les fuites accidentelles et volontaires de bouteilles en plastique dans l'environnement.

Incarnant « l'agir local » de la transition écologique, les villes sont des actrices clefs de la lutte contre cette pollution. Dès lors, elles peuvent et ont tout intérêt à agir à plusieurs niveaux. En réduisant à la source les emballages et en développant des alternatives, reposant notamment sur l'accès à l'eau potable de qualité pour tous elles assurent la santé et le respect des droits de ses citoyens.

En informant, sensibilisant et mobilisant les citoyens afin de les accompagner dans la transition écologique. Ou encore, en modifiant le cadre réglementaire pour impulser un changement des comportements au niveau local qui soit plus efficace. Les villes sont des leviers fondamentaux du changement et leur participation à la réduction de la pollution plastique est essentielle.

Destinataires et objectifs du guide de bonnes pratiques

Ce guide s'adresse en premier lieu aux autorités publiques — villes, collectivités ou encore Etats — parce qu'elles mettent en œuvre et adaptent aux besoins de leurs citoyens les politiques nationales et européennes sur leurs territoires. Dans cette démarche, elles doivent faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de leurs habitants. Il s'adresse également aux acteurs privés et citoyens qui sont à la fois les bénéficiaires et promoteurs de ces bonnes pratiques.

Ce guide a pour objectif, en incitant à la mise en œuvre de bonnes pratiques, de réduire la quantité de déchets liée aux bouteilles en plastique générée en ville afin de prévenir en amont leur production, et d'éviter ensuite leur fuite dans l'environnement. Présentant une sélection de bonnes pratiques effectives et non-exhaustives, Surfrider Foundation Europe illustre la possibilité de limiter le recours aux bouteilles en plastique et la pollution qui en découle. Structuré autour de 20 mesures ce guide doit se lire tel un catalogue d'initiatives à mettre en place sur son territoire, en suivant 5 axes majeurs :

1. Réduire à la source
2. Promouvoir des alternatives
3. Améliorer le design
4. Améliorer la fin de vie
5. Informer et sensibiliser les citoyens

⁹ Galgani and al. 2015.

¹⁰ Voir Programme des Initiatives océanes de Surfrider Foundation Europe : www.initiativesoceanes.org/

¹¹ Livre blanc pour un océan sans plastique : www.surfrider.eu/doc/livreblanc_bouteille_2017.pdf

5 axes majeurs

1. Réduire à la source : limiter la production et la distribution

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Limiter la pollution causée par les bouteilles en plastique, c'est tout d'abord limiter leur mise à disposition... Il s'agit de réduire l'impact environnemental lié à la production de bouteilles ainsi qu'à la bouteille en elle-même dès lors qu'elle devient déchet. La production d'une bouteille en plastique, tout comme son transport et son recyclage, est fortement émettrice de gaz à effet de serre, gourmande en énergie fossile, en pétrole et en eau. Afin de préserver ces ressources naturelles, diminuer l'empreinte carbone, et empêcher la création de déchets, il faut réduire la production et la distribution de ces bouteilles en plastique.

2. Promouvoir des alternatives : limiter la consommation

Remplir sa gourde, pas l'Océan. Disponibles partout, et de toutes tailles, les bouteilles d'eau en plastique sont très largement consommées par les citoyens qui ignorent l'impact négatif de cet emballage sur l'environnement. Pour réduire cette pollution il faut alors informer et sensibiliser les citoyens sur les alternatives écoresponsables existantes pour continuer à consommer de l'eau et autres boissons tout en réduisant son empreinte écologique. Des solutions qui présentent des avantages écologiques et économiques puisque 90% du prix d'une bouteille d'eau correspond à son emballage, et que l'eau du robinet est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

3. Améliorer le design : promouvoir l'éco-conception

Arrêter le jetable, passer au réutilisable. En repensant le cycle de vie des produits, l'écoconception participe à la limitation de l'impact environnemental des bouteilles en plastique sur les milieux naturels. Lorsqu'elle échappe au cycle de collecte des déchets, lorsqu'elle est traitée sans être recyclée et même lorsqu'elle est recyclée, une bouteille en plastique a un fort impact écologique sur l'environnement. L'écoconception, ou une modification du design, permet d'agir à ces trois niveaux. Dans une logique d'économie circulaire, l'écoconception permet d'intégrer la question de la fin de vie du produit dès sa conception. Ainsi, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des bouteilles en plastique est facilité, réduisant les coûts économiques et énergétiques, transformant ces « déchets » en matière première ou produits secondaires.

4. Améliorer la fin de vie : optimiser la collecte et le recyclage

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » En complément des mesures de réduction et de réutilisation, la gestion des bouteilles en tant que déchets, doit être améliorée afin de s'assurer qu'elles soient toutes collectées puis recyclées. Le recyclage n'est pas une solution en soi, au risque d'augmenter la production en amont qui requiert l'utilisation de matières fossiles, et au regard de son coût énergétique élevé. Néanmoins, le recyclage permet de répondre en partie à la problématique des bouteilles dans l'environnement en leur donnant une valeur économique : la bouteille en plastique passe donc du statut de déchet à celui de matière première secondaire.

5. Informer et sensibiliser les citoyens

« Bien informés, les Hommes sont des citoyens. » La transition écologique ne peut se faire sans l'implication de l'ensemble des citoyens. Afin qu'ils comprennent et s'engagent dans cette transition, il est nécessaire d'informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre d'individus. Cela permet de faciliter le passage d'une société de consommation de masse à une société écoresponsable consciente des limites environnementales. Dans le but d'accompagner, de légitimer et d'assurer l'efficacité du changement, les citoyens doivent prendre conscience des enjeux et être des membres actifs de cette transition. Les villes, privilégiées dans le dialogue avec les citoyens, peuvent participer pleinement à cette prise de conscience en informant les citoyens sur les raisons et les solutions qui justifient et accompagnent le changement.



Méthodologie

Les cinq axes présentés dans ce guide, indépendants dans leur mise en œuvre, sont néanmoins complémentaires afin de lutter de manière globale contre la pollution plastique.

Pour réaliser ce guide, Surfrider Foundation Europe s’est appuyé sur plusieurs sources :

- Des entretiens avec plusieurs parties prenantes (responsables au sein d’autorités publiques, citoyens, bénévoles Surfrider)
- La participation à la Green Week 2018 ayant pour thème « les villes vertes »
- La mobilisation d’une bibliographie dense et variée (articles scientifiques, articles de presse, documents juridiques…)

De ces recherches, 20 initiatives, ont été retenues, illustrant différents exemples à suivre ou incarnant une source d’inspiration afin de réduire la pollution due aux bouteilles en plastique.



01
Réduire
à la source :
limiter la
production et
la distribution

Pourquoi ?

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Limiter la pollution causée par les bouteilles en plastique, c'est tout d'abord limiter leur mise à disposition. Il s'agit de réduire l'impact environnemental lié à la production de bouteilles ainsi qu'à la bouteille en elle-même dès lors qu'elle devient déchet.

La production d'une bouteille en plastique, tout comme son transport et son recyclage, est fortement émettrice de gaz à effet de serre, gourmande en énergie fossile, en pétrole et en eau. Afin de préserver ces ressources naturelles, diminuer l'empreinte carbone, et empêcher la création de déchets, il faut réduire la production et la distribution de ces bouteilles en plastique. Fréquemment utilisées lors de conférences, réunions, événements, et distribuées par les hôtels ou restaurants, elles constituent une véritable source de pollution. Les petits volumes en particulier (20cl, 25cl et 33cl) dont la durée d'utilisation est largement disproportionnée par rapport à leur durabilité. Les bouteilles en plastique doivent donc être remplacées par les nombreuses alternatives écoresponsables existantes.

Que peuvent faire les autorités publiques à ce sujet ?

Les autorités publiques peuvent, en fonction de leur compétence législative ou réglementaire, agir à différents degrés pour encadrer la mise à disposition de bouteilles en plastique et inciter à leur réduction : légiférer, réglementer à l'intérieur des institutions publiques, et inciter à ne plus avoir recours aux bouteilles en plastique.



Légiférer pour réduire l'utilisation de bouteille en plastique en ville

Si elles en ont la possibilité les autorités publiques peuvent légiférer de façon plus ou moins stricte pour limiter la quantité de bouteilles produites ou distribuées sur leur territoire : interdire leur vente, leur production, leur transport et leur utilisation, ou la limiter dans des points de vente particuliers.



01

L'ETAT DU MAHĀRĀSHTRA (CAPITALE BOMBAY)
TENTATIVE DE MORATOIRE SUR
LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE



PAYS
Inde - Gouvernement de l'Etat du Mahārāshtra.

TYPE DE MESURE
Moratoire complet concernant les bouteilles en plastique de moins de 50cl.

MOYENS UTILISÉS
Législation (modification de la législation à travers la *Maharashtra Plastic and Thermocol Products [Manufacture, Usage, Sale, Transport, Handling and Storage]* Notification, 2018.)

ACTEURS CONCERNÉS
Fabricants, distributeurs, vendeurs, commerçants et consommateurs.

ETAT
Mis en place puis modifié au profit d'un système de consigne (mars-avril 2018).

Le 23 Mai 2018, le gouvernement de l'Etat du Mahārāshtra en Inde (120 millions d'habitants) a publié la Maharashtra Plastic and Thermocol Products (Manufacture, Usage, Sale, Transport, Handling and Storage) Notification imposant un moratoire total sur les plastiques à usage unique. Cette décision est motivée par la politique de lutte contre les industries plastiques illégales et la pollution qui en découle. D'après le ministre de l'environnement, près de 120 producteurs illégaux de bouteilles en plastique sont présents autour de Mumbai. De cette façon la production, le transport, la distribution, la vente en gros ou au détail ainsi que la consommation des bouteilles en plastique PET de moins de 50cl ont été interdites. La non-conformité à cette mesure entraînerait une amende de 5000 roupies (60 euros) pour la première infraction, 10 000 roupies (120 euros) pour la deuxième et 25 000 roupies (310 euros) avec un risque de trois mois de prison pour la troisième. Les producteurs quant à eux feraient face au risque de perte de leur licence. Les acteurs concernés auraient un mois pour recycler ou disposer de leur stock.

Sous l'impulsion de l'association des producteurs de bouteilles en plastique, le moratoire sur les bouteilles en plastique de moins de 50cl est annulé, le 12 avril 2018, au profit d'un système de consigne. L'industrie concernée est chargée de mettre en place un système de consigne pour les bouteilles en plastique PET, tous volumes confondus, couvrant l'ensemble de l'Etat. Un système qui met en place une consigne différenciée en fonction du volume des bouteilles : 1 roupie pour les volumes supérieurs à un litre contre 2 roupies pour les plus petits.

En savoir plus
Avis publié par le gouvernement de l'Etat du Mahārāshtra : Maharashtra Plastic and Thermocol Products (Manufacture, Usage, Sale, Transport, Handling and Storage) Notification, 2018 http://mpcb.gov.in/images/pdf/plastic_27032018.pdf



02

LA VILLE DE CONCORD
INTERDICTION DE LA VENTE
DE BOUTEILLES EN PLASTIQUE



PAYS
New Hampshire - USA.

TYPE DE MESURE
Interdiction de la vente de bouteilles d'eau plate en plastique de moins d'un litre dans l'enceinte de la ville.

MOYENS UTILISÉS
Réglementation (arrêté municipal concernant les bouteilles d'eau).

ACTEURS CONCERNÉS
Commerçants, restauration, hôtellerie ou autres acteurs susceptibles de vendre des bouteilles d'eau.

ETAT
Finalisé (1er janvier 2013).

A la suite d'un militantisme fort de la part de ses habitants, la ville de Concord a fait passer un arrêté municipal rendant illégal, dans l'enceinte de la ville, la vente d'eau plate non parfumée dans des bouteilles en plastique PET à usage unique de 1 litre ou moins. Après avoir plusieurs fois soumis au vote cette proposition, le conseil municipal de la ville a fini par voter, le 25 avril 2012, l'interdiction totale de ces bouteilles. Entrée en vigueur le 1er janvier 2013, la mesure prévoit des sanctions financières en cas d'infraction. Un avertissement pour la première infraction, 25\$ pour la deuxième puis 50\$ pour la troisième. La distribution d'eau en bouteille plastique lors d'événements sportifs, de festivals ou de rassemblements en plein air est également interdite. Cependant, en cas d'extrêmes urgences lorsque la qualité ou l'approvisionnement en eau potable sont compromises, le moratoire sur la vente peut être levé pour une certaine durée.

En savoir plus
Site de la ville de Concord, *FAQ concernant l'arrêté municipal* <http://concordma.gov/DocumentCenter/View/4022/Frequently-Asked-Questions-FAQs-PDF>



03

**GOVERNEMENT DE HONG-KONG
FIN DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
DANS LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES**

Le 24 novembre 2017, le gouvernement de Hong-Kong a voté un moratoire interdisant la vente de bouteilles d'eau plate en plastique de moins d'un litre dans les distributeurs automatiques des lieux publics. Entré en vigueur le 20 février 2018, le moratoire concerne 1131 distributeurs automatiques présents au sein :

- des librairies, musées, lieux d'événementiels, centres sportifs, parcs, piscines et plages
- des marchés publics
- des salles communautaires
- des bureaux du gouvernement
- des ports
- des stations de transport en commun
- des cliniques et des hôpitaux

La mesure vise à réduire le nombre de bouteilles en plastique consommées chaque jour à Hong-Kong (5,2 millions) dont une majorité est enfouie au lieu d'être recyclée.

En savoir plus

Site de gouvernement de Honk- Kong

<http://www.info.gov.hk/gia/general/201612/14/P2016121400425.htm>


PAYS

Hong-Kong.

TYPE DE MESURE

Interdiction de la vente de bouteilles d'eau en plastique de moins d'un litre dans les distributeurs automatiques présents dans les lieux publics.

MOYENS UTILISÉS

Législation (politique mise en place par le gouvernement).

ACTEURS CONCERNÉS

Distributeurs de bouteilles d'eau.

ETAT

Finalisé (20 février 2018).



Réglementer pour interdire les bouteilles en plastique dans des lieux donnés : institutions, universités, événements

Les autorités ou établissements publics, tels que les administrations ou universités, peuvent modifier leur règlement intérieur et leur commande publique afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique dans leur fonctionnement, ou dans les événements qu'elles organisent. Ainsi elles font preuve d'exemplarité et encouragent les citoyens à agir de façon similaire.



04

VILLE DE HAMBOURG
UNE ADMINISTRATION
SANS BOUTEILLES EN PLASTIQUE

PAYS

Allemagne.

ACTEURS CONCERNÉS

Institutions et agences publiques de la ville de Hambourg.

TYPE DE MESURE

Mise en place d'un guide de la commande publique soutenable interdisant l'achat de bouteilles en plastique.

ETAT

Finalisé (19 janvier 2016).

MOYENS UTILISÉS

Réglementation (modification du règlement intérieur).

Le 19 janvier 2016, le sénat de la ville de Hambourg a adopté le « guide pour un approvisionnement écologique » rendant ainsi son application obligatoire sur le territoire de la ville de Hambourg. Ce guide met en place deux obligations pour les acteurs concernés : un choix d'approvisionnement plus écoresponsable, et une interdiction d'acheter dans le cadre de la commande publique un certain nombre d'objets au sein desquels figurent les bouteilles en plastique.

La ville qui se veut un exemple en matière de responsabilité écologique choisit donc de bannir les bouteilles à usage unique même consignées de sa commande publique. Ainsi dans tous les bâtiments publics, des alternatives écologiques ont été mises à disposition telles que les fontaines à eau ou les carafes.

Cette interdiction d'achat des bouteilles en plastique se justifie pour des raisons environnementales mais aussi économiques. L'achat de produits réutilisables à la durée de vie plus longue est moins coûteux que l'achat récurrent de produits au cycle de vie limité.

En savoir plus

Site de la ville de Hambourg, *Green procurement guidelines*
<http://www.hamburg.de/contentblob/6789344/b75ca35ac5a3431b375ac5f4cd3e531d/data/d-umweltleitfaden-kurz-englisch.pdf>



05

UNIVERSITÉ DES TROIS-RIVIÈRES AU QUÉBEC
VERS UN CAMPUS SANS EAU EMBOUTEILLÉE

PAYS

Québec (Canada).

ACTEURS CONCERNÉS

Etudiants et personnels de l'université.

TYPE DE MESURE

Fin de la distribution des bouteilles en plastique sur le campus.

ETAT

En cours (2018-2019).

MOYENS UTILISÉS

Réglementation (résolution votée par le conseil d'administration).

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2018, l'université des Trois-Rivières a décidé de ne plus utiliser de bouteilles d'eau en plastique sur le campus. A l'issue d'une résolution adoptée le 12 mars 2018, l'eau embouteillée sera graduellement supprimée au sein du campus, mettant ainsi fin à la consommation de 20 000 bouteilles en plastique par an. Si ce chiffre était déjà en baisse depuis plusieurs années – 34 000 en 2013 – la mesure adoptée devrait le réduire à 0.

L'université avait déjà pris l'initiative d'encourager ses employés à éviter de consommer des bouteilles d'eau en plastique en offrant à tout son personnel des gourdes réutilisables en inox dès 2016. Une mesure à présent renforcée par la suppression des bouteilles d'eau en plastique dans les distributeurs automatiques à la rentrée 2018 et dans les cafés, restaurants ou événements spéciaux à partir de janvier 2019.

En parallèle, l'université développera un réseau de fontaines d'eau potable de qualité. Une mesure bénéfique tant sur le plan environnemental qu'économique.

En savoir plus

Blog de l'UQTR, *présentation de la campagne contre les bouteilles plastiques*
<https://blogue.uqtr.ca/2018/03/22/vers-un-campus-sans-eau-embouteillee/>

06

VILLE DE SAN FRANCISCO
INTERDICTION DE VENTE DE BOUTEILLES EN PLASTIQUE
DURANT LES ÉVÈNEMENTS

PAYS

Etats-Unis.

TYPE DE MESURE

Interdiction de vente d'eau en bouteilles plastique lors des évènements ayant lieu sur le territoire municipal.

MOYENS UTILISÉS

Réglementation (ordonnance municipale).

ACTEURS CONCERNÉS

Organisateurs d'évènements.

ETAT

Finalisé (2014-2018).

La ville de San Francisco a mis en place depuis plus de 10 ans une véritable politique de suppression des bouteilles d'eau en plastique dans l'enceinte de la ville de San Francisco. En 2007, le conseil municipal a commencé par interdire l'achat de bouteilles d'eau en plastique avec des fonds publics. Puis, d'autres mesures ont suivies concernant l'écoconception (utilisation de plastique recyclé ou bouchons non détachables) et la mise en place de fontaines d'eau au sein de l'administration.

L'ordonnance concernant l'eau embouteillée et sans emballage promulguée en 2014 par le maire restreint la vente de bouteilles d'eau en plastique de moins de 21 onces (environ 0,6 litres) au sein des lieux publics. Cette ordonnance interdit notamment toute vente ou distribution de ces bouteilles lors d'évènements organisés sur le territoire municipal. Si cette ordonnance vise tout particulièrement à réduire la consommation de bouteilles en plastique, elle concerne de manière générale l'eau emballée que cela soit dans une bouteille en plastique, une cannette, un sac fermé ou tout autre contenant à usage unique.

Afin de laisser le temps aux organisateurs d'évènements de s'adapter et à la ville de développer un véritable réseau d'eau potable, le champ de l'interdiction s'est élargi progressivement durant 4 ans. Ainsi en 2016, l'interdiction concernait tous les évènements ayant lieu dans les rues, puis en 2018 les évènements organisés par des organismes sans but lucratif et accueillant plus de 250 000 personnes.

En savoir plus

Site du département environnemental de la ville de San Francisco, Page concernant la législation encadrant les déchets <https://sfenvironment.org/zero-waste-legislation>



Rendre sa commande publique plus verte
à l'aide de l'Union Européenne

Afin d'aider les administrations publiques à rendre leur commande publique plus respectueuse de l'environnement, la commission européenne a publié plusieurs guides sur le sujet :

- *Des marchés publics pour une économie circulaire* (2017)
- *Acheter vert! Un manuel sur les marchés publics écologiques*, 3ème édition (2016)
- *La commande publique soutenable. Guide de bonnes pratiques* (2012)

Les publications sont disponibles sur :
http://ec.europa.eu/environment/gpp/pubs_en.htm



Inciter à la réduction volontaire de la distribution et consommation de bouteilles en plastique

A l'initiative des autorités publiques, d'associations, ou de citoyens, un plan d'action peut être mis en place au sein de la ville pour inciter à la réduction de la production, distribution ou la vente de bouteilles en plastique. Les autorités publiques jouent un rôle essentiel dans la mise en place de ces mesures d'incitation faisant le choix de la mobilisation plutôt que de la restriction législative. Il s'agit d'encourager les différents acteurs visés, citoyens, entreprises ou autres, à s'engager volontairement à mettre fin à la distribution, vente et consommation de ces bouteilles.



07

BUNDANOON BUNDYONTAP, TAP WATER INITIATIVE

PAYS

Australie.

TYPE DE MESURE

Fin de la distribution, de la vente, de la consommation de bouteilles d'eau plate en plastique.

MOYENS UTILISÉS

Mobilisation, concertation : accord général entre les différentes parties prenantes.

ACTEURS CONCERNÉS

Tous les acteurs présents au sein de la ville.

ETAT

Finalisé (2009).

La ville de Bundanoon dans les Southern Highlands en Australie a décidé en 2009 de devenir la première ville australienne sans eau embouteillée. A l'initiative d'un habitant de Bundanoon, Huw Kingston, le projet de faire de sa commune, la première ville d'Australie sans bouteilles en plastique, est en grande partie justifiée par l'opposition des citoyens à l'activité de l'entreprise d'extraction d'eau Norlex, basée en dehors de la ville. Contestant l'exploitation par Norlex d'une source d'eau potable présente dans la ville, de nombreux citoyens et commerçants décidèrent d'abandonner volontairement l'eau en bouteille, au détriment de l'impact, pour certains, sur leur chiffre d'affaires. En juillet 2009, à la suite d'un vote de la mairie, la ville a décidé de soutenir l'initiative.

Ainsi de manière concertée et sans interdiction législative, les différents acteurs de la ville de Bundanoon ont progressivement abandonné la distribution, la vente et la consommation de bouteilles d'eau en plastique :

- Les commerçants ont abandonné la vente d'eau embouteillée au profit de gourdes réutilisables
- La mairie s'est assurée de l'efficacité du système de distribution de l'eau tout en développant un système de fontaine

Ainsi, le 26 septembre, à l'issue d'un engagement volontaire des citoyens, de la mairie et des commerçants, Bundanoon est devenue « la première ville d'Australie sans bouteilles d'eau en plastique ».

En savoir plus

Site de l'initiative *Bundyontap*
<http://www.bundyontap.com.au/>





08

ROUBAIX DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET ROUBAIX À DESTINATION DES ENTREPRISES

En 2015, la ville de Roubaix a décidé de mettre en place la démarche Zéro Déchet, une initiative destinée à réduire le nombre de déchets produits par la ville chaque année avec en moyenne 243 kilogrammes par habitants.

La démarche de la ville de Roubaix est entièrement volontaire et chaque acteur est libre d'y participer. L'outil principal est une charte d'engagement à la démarche Zéro Déchet qui s'adresse à tous les acteurs de la ville : citoyens, associations, commerçants mais aussi les entreprises.

La démarche de Roubaix incite les entreprises, rarement insérées dans les plans d'action déchets, à « intégrer dans leurs achats, dans leurs processus de fabrication et d'emballage une démarche d'économie circulaire (refus du jetable, choix du réparable,...) ». Si cette mesure ne vise pas de manière clairement identifiée la consommation de bouteilles en plastique, ces dernières sont comprises dans la mise en œuvre d'achats responsables. Ainsi, le remplacement de bouteilles en plastique par des alternatives telles que les carafes ou fontaines à eau constitue une réelle démarche de réduction des déchets en amont.

En savoir plus

Site de la démarche *Roubaix Zéro Déchet*.
<http://www.roubaixzerodechet.fr/>



PAYS

France.

TYPE DE MESURE

Objectif général de réduction des déchets des entreprises.

MOYENS UTILISÉS

Incitation (Charte d'engagement volontaire à la démarche Zéro Déchet).

ACTEURS CONCERNÉS

Entreprises.

ETAT

En cours (2015-2018).



Biocoop, les magasins sans bouteilles d'eau en plastique

Le 1er janvier 2017, la chaîne française de magasins bio « Biocoop » a décidé de ne plus distribuer ou vendre de bouteilles d'eau en plastique dans ses enseignes. Cette décision a été prise en raison de l'impact environnemental de ces bouteilles. L'enseigne met alors à dispositions de ses clients des alternatives, carafes et gourdes, ainsi que des conseils concernant la consommation et la filtration d'eau du robinet.

<https://www.biocoop.fr/actualites-bio/Biocoop-dit-non-a-l-eau-en-bouteille>.



02

**Promouvoir
des alternatives :
réduire la
consommation**

Pourquoi ?

Remplir sa gourde,
pas l’Océan.

Disponibles partout, et de toutes tailles, les bouteilles d’eau en plastique sont très largement consommées par les citoyens qui ignorent l’impact négatif de cet emballage sur l’environnement. Pour réduire cette pollution il faut alors informer et sensibiliser les citoyens sur les alternatives écoresponsables existantes pour continuer à consommer de l’eau et autres boissons tout en réduisant son empreinte écologique. Des solutions qui présentent des avantages écologiques et économiques puisque 90% du prix d’une bouteille d’eau correspond à son emballage, et que l’eau du robinet est 100 à 300 fois moins chère que l’eau en bouteille.

Que
peuvent faire
les autorités
publiques à
ce sujet ?

Afin d’inciter les consommateurs à changer leurs habitudes pour réduire leurs déchets et leur impact environnemental, les autorités publiques peuvent développer l’accès à une eau potable de qualité partout et pour tous. Des campagnes à destination des citoyens peuvent être mises en place pour qu’ils abandonnent les bouteilles en plastique à usage unique au profit de l’utilisation des fontaines d’eau.



Développer les fontaines
d’eau et promouvoir
l’accès à l’eau pour tous



Les autorités publiques peuvent développer un réseau de fontaines à eau sur leur territoire pour que les citoyens puissent y remplir leurs gourdes et autres contenants réutilisables plutôt que d’acheter des bouteilles en plastique. Elles peuvent également encourager à leur utilisation via des campagnes de sensibilisation, valorisant l’eau potable de leur territoire, afin de rassurer les citoyens sur sa qualité, son coût et sa sécurité. Une mesure complémentaire mais souvent nécessaire pour garantir l’effectivité de l’action.

09

LONDRES
REFILL LONDON



PAYS

Angleterre.

ACTEURS CONCERNÉS

Administration publique,
commerçants et citoyens.

TYPE DE MESURE

Développement d'un réseau d'eau potable afin de lutter contre la pollution plastique.

ETAT

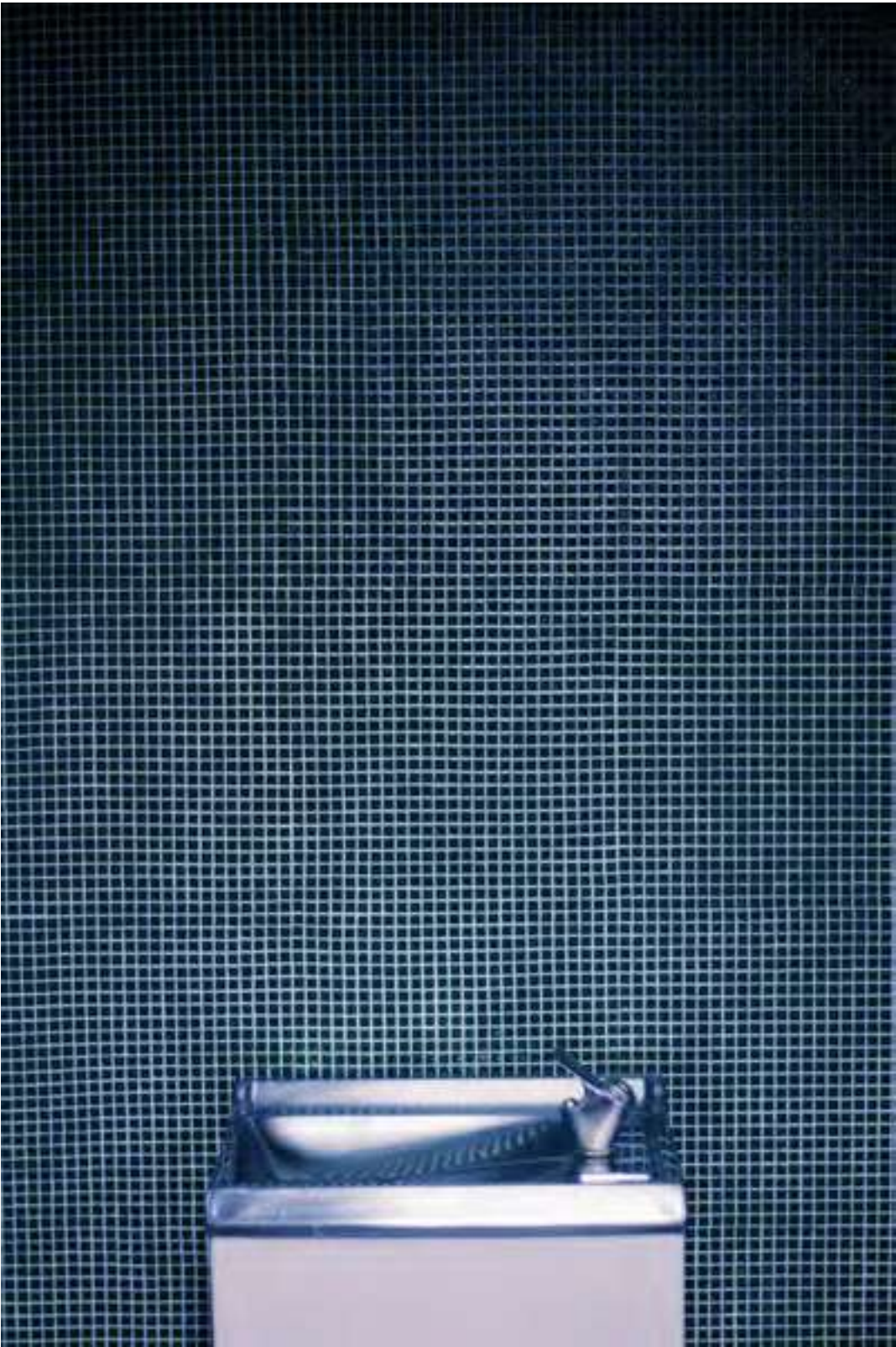
En cours (2018-...).

MOYENS UTILISÉS

Aménagement du territoire.

Avec une moyenne de 3 par semaine et de 175 à l'année, les londoniens consomment une grande quantité de bouteilles d'eau en plastique risquant de finir dans l'environnement. Afin de lutter contre ce problème, le maire de Londres Sadiq Khan a décidé de développer dans la ville un réseau d'eau potable gratuite « attendu de longue date » dans la capitale anglaise. A l'initiative d'ONGs luttant contre la pollution plastique, la campagne de promotion pour un accès facile à l'eau potable de qualité, a été soutenue le 15 mars 2018 par le maire de Londres, ainsi que par de nombreux commerces présents dans la ville qui ont décidé de s'associer au projet le 15 mars 2018. Il s'agit de convaincre le plus possible de commerces et entreprises de fournir un accès gratuit à l'eau potable dans leur bâtiment. Un autocollant appliqué sur la vitrine de l'enseigne engagée indique alors aux passants qu'il est possible d'y remplir sa gourde. L'application Refill permet aussi de voir clairement sur une carte toutes les stations de remplissage de sa gourde. A ce jour, plus de 5700 points d'eau sont disponibles dans tout le Royaume-Uni. Ce projet, destiné à réduire le nombre de bouteilles en plastique à usage unique consommées dans la capitale, sera d'abord développé à titre expérimental sous l'égide de la Zoological Society of London et mis en place par l'association City to Sea (et sa campagne Refill London) ainsi que par l'entreprise de gestion de l'eau potable Thames Water. Menée dans 5 quartiers dans un premier temps, les résultats de la phase expérimentale devront servir à élaborer un plan à plus grande échelle pour la suite. En complément du développement d'un réseau d'eau potable, le maire de Londres a annoncé un plan environnemental de 6 millions de livres sur les 3 ans à venir qui inclut le développement d'un système de fontaines à eau dans la capitale. 16 installations de fontaine publique sont déjà prévues avant la fin de l'année 2018.

En savoir plus
Site de la ville de Londres, *communiqué de presse du plan Refill London*
<https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/free-tap-water-scheme-launched-to-help-cut-waste>



10

PARIS
PARIS, JE BOIRAI TOUJOURS DE TON EAU



PAYS

France.

ACTEURS CONCERNÉS

Citoyens.

TYPE DE MESURE

Promotion de l'eau potable de la ville de Paris.

ETAT

Finalisé (2017).

MOYENS UTILISÉS

Communication
(campagne de publicité).

La ville de Paris, en partenariat avec Eau de Paris (entreprise publique en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris), a développé en 2017 une campagne de promotion de l'eau potable de la ville.

La ville de Paris, via le mécanisme du budget participatif, a donné le choix à ses habitants de voter pour les projets dans lesquels ils souhaitaient voir la ville investir. En 2015, les habitants ont choisi de soutenir un projet de développement de fontaines à eau à 2 millions d'euros. D'ici fin 2018, près de 40 fontaines d'eau devraient être installées dont une dizaine distribuant de l'eau gazeuse. Afin d'informer les citoyens et de les inciter à boire l'eau de fontaine, la campagne de communication « Paris, je boirai toujours de ton eau » a été lancée pendant l'été 2017 afin d'informer les citoyens de la qualité et de la sûreté de l'eau de la ville. Celle-ci se décline sous formes de posters et affiches présentes dans la ville ainsi qu'un livret d'information sur l'eau potable. La ville présente son eau comme :

- Economique et disponible pour tous car moins chère que l'eau en bouteille
- De qualité et sans risque pour la santé du fait de très nombreux contrôles
- Ecologique du fait d'un acheminement par aqueduc très peu énergivore

En plus de ces informations, la visite du Pavillon de l'eau de Paris permet à tous les visiteurs d'être informés sur la qualité, le traitement et la provenance de l'eau du robinet.

En savoir plus
Site de Eau de Paris, *Brochure de la campagne*
http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/LIVRET_campagne2017.pdf



**Promouvoir l'eau et les alternatives
aux bouteilles en plastique à travers**
La charte des communautés bleues

L'adhésion à la charte des communautés bleues engage les autorités publiques à :

1. Reconnaître l'eau comme étant un droit de la personne;
2. Faire la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées financés et exploités par le secteur public, et lui appartenant;
3. Interdire la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux.

Elaborée au Canada en 2009, de nombreuses villes y ont adhéré dont la ville de Kingston (Ontario, Etats-Unis) en 2012, la ville de Paris en 2016 ou encore Berlin en 2018. <https://canadians.org/bluecommunities>



**Promouvoir
la consommation
d'eau sans emballage**

En parallèle du développement d'alternatives aux bouteilles en plastique, la sensibilisation des consommateurs est essentielle. Justifié par la nécessaire réduction de l'empreinte carbone et de la préservation des ressources naturelles, et dans une démarche de réduction des déchets, les autorités publiques peuvent inciter à l'utilisation de différentes alternatives. Elles développent ainsi des projets de mobilisation ou de sensibilisation illustrant la possibilité pour les citoyens et l'administration de réduire l'utilisation du plastique et des bouteilles à usage unique.

11

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
LE DÉFI « FAMILLES ZÉRO DÉCHET »

PAYS

France.

ACTEURS CONCERNÉS

300 familles de la métropole.

TYPE DE MESURE

Inciter des familles à réduire leur production de déchets de 30% en un an.

ETAT

En cours (2017-...).

MOYENS UTILISÉS

Incitation, objectifs, accompagnement des acteurs.

Inspirée par d'autres communes, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a lancé le 17 novembre 2017 son premier défi « Familles Zéro Déchet ». L'initiative concerne 300 familles engagées volontairement, à réduire de 30% leurs ordures ménagères sur l'ensemble de l'année. Le défi se déroule de cette manière-ci :

- Novembre : Lancement du projet
- Décembre à Mai : Réduction des déchets et échange de bonnes pratiques
- Juin : Bilan du projet

La Métropole Européenne de Lille accompagne les familles dans leur quête de réduction de déchets en leur fournissant un sac à vrac, un seau à compost et une balance pour peser les déchets. De nombreux conseils sont aussi disponibles sur le site du projet. La Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité (MRES) qui porte le projet propose également des ateliers explicatifs pour favoriser le compost, la réparation et surtout l'achat durable et responsable tel que les gourdes réutilisables en inox.

En savoir plus

Site de défi « Famille Zéro Déchet », *Scoop it*
<https://www.scoop.it/t/zero-dechet-info>



12

GALWAY
PLASTIC FREE WEEK



PAYS

Irlande.

TYPE DE MESURE

Incitation à
une « semaine sans plastique ».

MOYENS UTILISÉS

Incitation, communication.

ACTEURS CONCERNÉS

Citoyens, personnalités de Galway.

ETAT

Finalisé (Février 2018).



La ville de Galway en Irlande a lancé le 5 février 2018 une « semaine sans plastique » ayant pour objectif de lutter contre la pollution marine en sensibilisant aux problèmes du plastique à usage unique.

L'initiative, lancée par le maire de Galway - Pearce Flannery -, a été suivie par de nombreuses personnalités afin d'inciter les individus à faire de même. Des joueurs de rugby d'une équipe locale ou un chef Michelin ont par exemple participé au défi. Tous les participants ont reçu un kit « zéro déchet » avec des alternatives réutilisables, telle qu'une gourde réutilisable, destinées à les aider dans leur démarche. De nombreuses écoles ont aussi participé à la diffusion du message et des bonnes pratiques avec l'aide d'un guide destiné aux élèves rédigé par la ville.

Afin de sensibiliser les habitants, des ambassadeurs se sont engagés à réduire leur consommation de plastique. La mobilisation a notamment été relayée sur les réseaux sociaux. A défaut de pouvoir changer complètement la législation nationale, la ville de Galway a tenu à envoyer un message fort en montrant et en adoptant une conduite exemplaire, illustrant qu'il était possible de mettre fin à la consommation de plastique à usage unique et tout particulièrement de bouteilles en plastique. De plus, la ville met en avant la nécessité de s'engager à tous les niveaux. La prochaine étape devrait être la modification de la commande publique.

En savoir plus

Site de la ville de Galway, *Présentation de la Plastic free week*
<https://www.galwaycity.ie/news/840/59/Could-YOU-live-without-Plastic-For-a-Week-High-Profile-Galwegians-rise-to-the-Challenge.-/d,News%20Detail>



Le 10 mars ou la journée internationale
sans bouteilles d'eau en plastique

Originaire du Canada, la journée internationale de l'eau sans bouteille en plastique vise à mobiliser les citoyens à ne plus acheter d'eau embouteillée. Célébrée en mars, d'abord au Canada puis aux Etats-Unis, cette journée met à l'honneur l'eau en tant que service public accessible à tous face aux impacts écologiques causés par le plastique à usage unique.
<https://canadians.org/blog/protecting-water-bottled-water-free-day>



03

**Améliorer
le design :
promouvoir
l'écoconception**

Pourquoi ?

Arrêter le jetable, passer au réutilisable.

En repensant le cycle de vie des produits, l'écoconception participe à la limitation de l'impact environnemental des bouteilles en plastique sur les milieux naturels. Lorsqu'elle échappe au cycle de collecte des déchets, lorsqu'elle est traitée sans être recyclée et même lorsqu'elle est recyclée, une bouteille en plastique a un fort impact écologique sur l'environnement. L'écoconception, ou une modification du design, permet d'agir à ces trois niveaux. Dans une logique d'économie circulaire, l'écoconception permet d'intégrer la question de la fin de vie du produit dès sa conception. Ainsi, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des bouteilles en plastique est facilité, réduisant les coûts économiques et énergétiques, transformant ces « déchets » en matière première ou produits secondaires.

Que peuvent faire les autorités publiques à ce sujet ?

Les autorités publiques peuvent par des incitations réglementaires ou économiques promouvoir l'écoconception des bouteilles. Elles peuvent également dialoguer avec les industriels pour valoriser les meilleures pratiques, et sensibiliser les citoyens sur le sujet afin de favoriser la consommation de produits écoconçus.



Inciter législativement à l'écoconception



La modification de la législation permet d'encadrer la production et de s'assurer d'une meilleure écoconception concernant les matériaux utilisés, le design ou encore le recyclage. Si elles en ont la compétence, les autorités publiques peuvent modifier elles-mêmes la législation encadrant la production sur leur territoire ou appeler l'échelon supérieur à le faire.

13

ETAT DE CALIFORNIE
FIN DES BOUCHONS DÉTACHABLES
DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE



PAYS
Etats-Unis.

TYPE DE MESURE
Changement de législation concernant les bouchons détachables des bouteilles en plastique.

MOYENS UTILISÉS
Législation.

ACTEURS CONCERNÉS
Producteurs de bouteilles en plastique.

ETAT
En cours (2018).

L'Etat de Californie est sur le point de faire passer une loi interdisant la production de bouteilles en plastique ayant un bouchon en plastique détachable. La loi 2779 a été portée par l'élu démocrate Mark Stone à l'assemblée de l'Etat de Californie. Elle interdit d'ici 2022 la production d'eau emballée avec un bouchon détachable et susceptible de se perdre dans l'environnement. La loi prévoit cependant une exception pour les petits embouteilleurs qui n'auront pas à se conformer à la loi de manière obligatoire.

Les bouchons en plastique, à côté des bouteilles en plastiques font partie du top 10 des déchets retrouvés sur les plages. Très petits, ils sont susceptibles d'être ingérés par les animaux marins et de se fragmenter en microparticules de plastique une fois dans l'Océan.

En savoir plus
Site de l'Assemblée de l'Etat de Californie, *Assembly Bill n°2779*
https://leginfo.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201720180AB2779



14

SAN FRANCISCO
REQUÊTE D'UNE MEILLEURE CONCEPTION
DES CONTENANTS DE BOISSON



PAYS
Etats-Unis.

TYPE DE MESURE
Demande à l'Etat de Californie d'une modification de la législation encadrant la production des contenants de boisson à usage unique (25% minimum de plastique recyclé).

MOYENS UTILISÉS
Communication.

ACTEURS CONCERNÉS
Etat de Californie, Producteurs de contenants de boisson.

ETAT
Finalisé (2016).

La ville de San Francisco a demandé en 2016 à l'Etat de Californie de modifier la législation afin d'instaurer un minimum de 25% de plastique recyclé lors de la production de contenants de boissons. Le conseil de la ville de San Francisco a justifié sa décision de plusieurs façons. La première étant le coût écologique de la production de contenants en plastique vierge, très coûteux en énergie et en matières premières. La deuxième étant l'incohérence entre le taux de recyclage élevé (85%) dans l'Etat de Californie et l'exportation de ce plastique recyclé vers l'Asie. Enfin, il est plus avantageux pour l'Etat de concentrer les activités économiques sur son territoire et d'utiliser localement le plastique recyclé.

La ville a alors adopté le 6 juin 2016 la résolution n°217-16 s'adressant directement à l'Etat de Californie lui demandant de modifier la législation. A la suite de cet appel, l'Etat de Californie a modifié la loi sur les contenants en plastique rigide dans le sens de la demande de San Francisco.

En savoir plus
Site du département environnemental de la ville de San Francisco, *Résolution n°217-16*
https://sfenvironment.org/sites/default/files/fliers/files/sfe_zw_bevcontainer_recycledcontent_resolution.pdf





Inciter financièrement au développement de l'écoconception

En complément de la législation, les autorités publiques peuvent mettre en place des incitations économiques pour favoriser le développement et le recours à l'écoconception. Sur ce point-là, elles peuvent agir à la fois en promouvant des modèles éco-conçus, avec un impact environnemental réduit tout au long de son cycle de vie, ainsi qu'en encourageant la recherche et le développement sur le sujet.



15

COSTA RICA INVESTISSEMENT DANS L'ÉCOCONCEPTION

PAYS

Costa Rica.

TYPE DE MESURE

Plan d'investissement visant à améliorer l'écoconception du plastique à usage unique.

MOYENS UTILISÉS

Recherche et Développement.

ACTEURS CONCERNÉS

Producteurs, scientifiques.

ETAT

En cours (2017-2021).

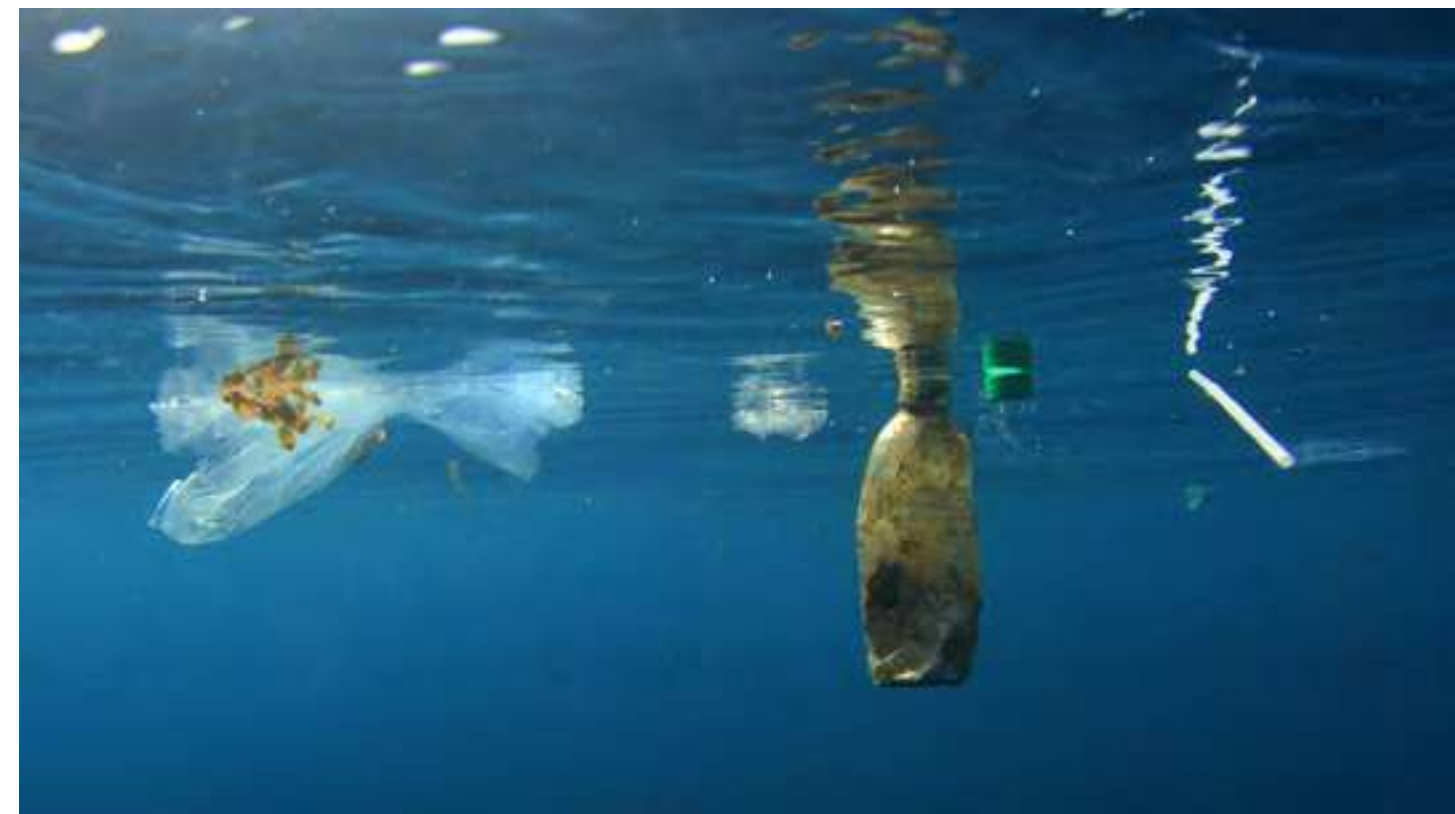
Le Costa Rica, pays de près de 5 millions d'habitants, a décidé en 2017 de lancer un plan de grande envergure destiné à supprimer le plastique à usage unique – dont les bouteilles en plastique – du pays. Le Costa Rica mène son projet en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et devrait aboutir en 2021.

Le 18 juillet 2017, Edgar Gutiérrez, ministre de la santé de l'environnement et de l'énergie, a lancé son plan comprenant 5 parties principales dont le développement d'alternatives au plastique à usage unique. Le projet propose notamment d'investir dans la recherche et le développement afin d'améliorer l'écoconception des plastiques à usage unique, ciblant les bouteilles en plastique en priorité. Il prévoit d'inclure les entreprises, les producteurs et les scientifiques afin de garantir une production et un traitement en fin de vie des produits plus respectueux de l'environnement.

En savoir plus

Site de l'UNEP, *présentation du projet*

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2017/7/14/Costa-Rica-abre-el-camino-hacia-el-fin-de-los-pl-asticos-de-un-solo-uso.html>





Attention aux fausses bonnes solutions

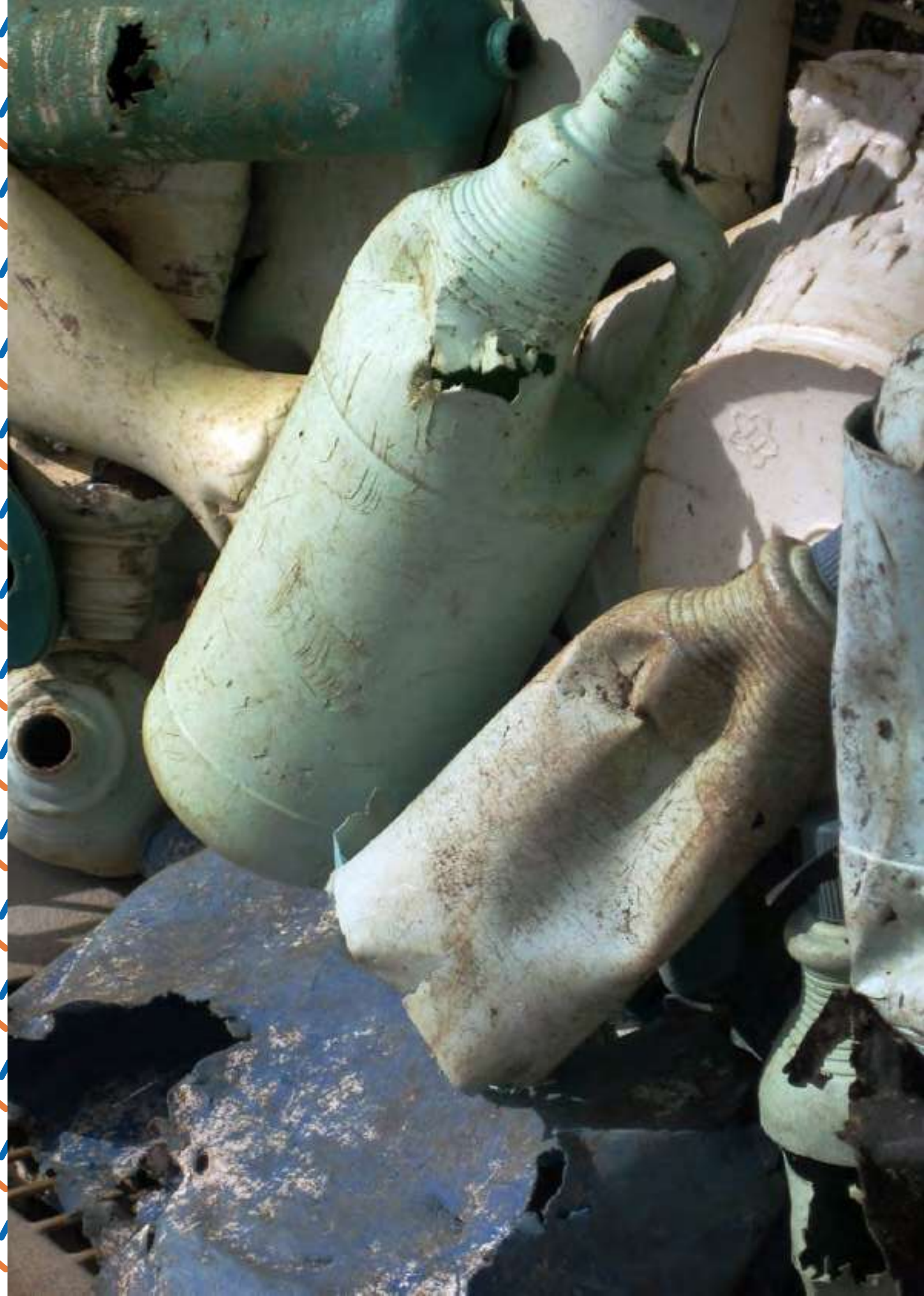
De plus en plus de bouteilles plastiques dites « biodégradables » arrivent sur le marché, mais elles ne sont pas forcément une bonne solution étant également une source de pollution.

Les plastiques biodégradables peuvent, sous l'action de micro-organismes, se dégrader en éléments naturels (eau, dioxyde de carbone, biomasse). Ils peuvent être faits à partir de matières organiques (sucre, amidon, ou biomasse lignocellulosique) ou de pétrole, et ne sont compostables que dans certaines conditions. A ce jour, aucun produit fini n'a encore été approuvé comme biodégradable dans l'environnement marin, et la norme européenne de compostage des emballages EN 13432 garantit seulement la biodégradation des emballages dans des conditions industrielles et non pas domestique.

Qu'ils soient biosourcés et/ou biodégradables ces plastiques peuvent perturber les filières de tri et de recyclage. Leur composition complexe implique la mise en place de filière de traitement spécifique (de recyclage ou de compostage industriel) qui n'existent pas toujours. En leur absence, ils finissent en décharge, enfouis ou incinéré, produisant comme le plastique conventionnel des émissions de gaz à effet de serre et un impact sur l'environnement.

De plus, la méconnaissance du concept de biodégradabilité peut augmenter les fuites dans l'environnement en trompant le consommateur sur l'absence d'impacts de ces produits sur le milieu naturel. En outre, cela ne change pas la façon dont le consommateur l'utilise, une seule fois avant de le jeter, ni ne limite la production. Remplacer le plastique conventionnel par du bioplastique impliquerait l'utilisation de centaines d'hectares de terres pour sa production, ce qui aurait pour conséquences l'appauvrissement des terres, la création de conflits de terre (occupation de terres agricoles), une possible perte d'habitats naturels, et l'utilisation de ressources importante en eau.

Mieux vaut opter pour une gourde réutilisable et abandonner les emballages à usage unique quels qu'ils soient !





04

**Améliorer la fin
de vie : optimiser
la collecte et le
recyclage**

Pourquoi ?

« Rien ne se perd,
rien ne se crée,
tout se transforme. »

Antoine Lavoisier

En complément des mesures de réduction et de réutilisation, la gestion des bouteilles en tant que déchets, doit être améliorée afin de s'assurer qu'elles soient toutes collectées puis recyclées. Le recyclage n'est pas une solution en soi, au risque d'augmenter la production en amont qui requiert l'utilisation de matières fossiles, et au regard de son coût énergétique élevé. Néanmoins, le recyclage permet de répondre en partie à la problématique des bouteilles dans l'environnement en leur donnant une valeur économique : la bouteille en plastique passe donc du statut de déchet à celui de matière première secondaire. Afin de limiter les fuites accidentelles ou volontaires de bouteilles en plastique dans l'environnement il est essentiel d'optimiser le système de collecte et de traitement des déchets ainsi que de privilégier le recyclage à l'incinération ou l'enfouissement, plus impactants pour l'environnement.

L'amélioration du recyclage des bouteilles en plastique implique l'amélioration du recyclage dans son ensemble. Il s'agit d'assurer une collecte la plus large et la plus efficace possible de tous les déchets afin de les recycler.

Que peuvent faire les autorités publiques à ce sujet ?

Les autorités publiques en charge de la gestion des déchets, de leur collecte et traitement, doivent veiller à l'amélioration de la fin de vie des bouteilles en plastique. Afin qu'elles soient toutes collectées et recyclées et qu'aucune ne finissent dans l'environnement, elles peuvent veiller à l'optimisation de la collecte, du tri et du recyclage des déchets, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la chaîne et la responsabilité élargie du producteur.



Optimiser le système de collecte des bouteilles

L'optimisation du recyclage implique l'optimisation de la collecte des déchets. Ainsi les autorités publiques doivent mettre en place des infrastructures et systèmes de collecte et de tri efficaces et innovants, tel qu'un dispositif de consigne.

16

ESTONIE
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONSIGNE



PAYS
Estonie.

TYPE DE MESURE
Mise en place d'un système de consigne pour les bouteilles en PET.

MOYENS UTILISÉS
Développement.

ACTEURS CONCERNÉS
Citoyens, commerçants, producteurs.

ETAT
Finalisé (2004-2005).

L'Estonie, pays d'1,3 millions d'habitants, a voté en 2004 puis instauré en 2005, la mise en place d'un système de consigne payante pour plusieurs contenants dont les bouteilles en plastique. C'est l'organisme de responsabilité élargie du producteur Eesti Pandipakend (EPP) qui se charge du fonctionnement.

À l'initiative du ministre de l'environnement, le système instaure des frais supplémentaires de 0,10€ lors de l'achat de bouteilles en plastique marquées EPP. Ce supplément est ensuite reversé au consommateur, dès lors qu'il dépose la bouteille dans une borne de collecte, sous la forme d'un bon d'achat échangeable contre de la monnaie. Le transport et le tri sont ensuite à la charge de l'organisme EPP.

Instauré depuis près de 15 ans, le système de consigne estonien est l'un des plus efficaces en Europe avec un taux de collecte des bouteilles en plastique à 90% et un taux de recyclage à 85%.

En savoir plus
Site de l'organisme en charge du système de consigne, *Eesti Pandipakend*
<https://eestipandipakend.ee/en/>



De l'usage unique au réutilisable,
la consigne pour bouteille

Le verre
La consigne pour réutilisation des bouteilles en verre présente plusieurs avantages par rapport à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique :

- En circuit court, elle permet de réduire l'empreinte carbone et de développer l'emploi local
- Elle est plus écologique que le recyclage qui demeure un processus très énergivore
- Elle est plus économique pour le producteur qui récupère directement ses bouteilles

Elle permet de réutiliser une bouteille en verre jusqu'à 50 fois. Une fois la bouteille collectée, elle est récupérée par le producteur qui la lave pour la remplir à nouveau. Utilisée en France jusque dans les années 1990, ce système est actuellement présent en Belgique, Suisse et Allemagne.

L'aluminium
La consigne pour bouteilles en aluminium est actuellement développée aux Etats-Unis par l'entreprise Boomerang. Tout autant léger et résistant que le plastique, ces bouteilles en aluminium sont conçues pour être récoltées, lavées et remplies jusqu'à 4 fois maximum.

17

VILLE DE KAMIKATSU
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET 2020
(45 FLUX DE TRI)



PAYS
Japon.

ACTEURS CONCERNÉS
Commerçants, entreprises, autorités publiques et citoyens.

TYPE DE MESURE
Optimisation de la collecte de déchets pour arriver à 100% de déchets recyclés en 2020.

ETAT
En cours (2003-2020).

MOYENS UTILISÉS
Aménagement du territoire, incitation.

Le village de Kamikatsu et ses 1700 habitants ont décidé en 2003 de mettre en place un système optimisé de collecte des déchets afin réduire à zéro la part de déchets enfouis ou incinérés.

Après avoir brûlé ses déchets pendant plusieurs années, la commune a fait face à de nombreux problèmes environnementaux et sanitaires. De plus, cette pratique était contradictoire aux objectifs globaux de réduction des émissions de gaz à effets de serres du Protocole de Kyoto. Elle a donc décidé de modifier en profondeur son système de gestion des déchets. Le 19 septembre 2003, la ville a adopté un plan 100% recyclage d'ici 2020. L'initiative portée par le village se veut à la fois une solution aux problèmes rencontrés par ses habitants mais aussi un message envoyé à sa préfecture (Tokushima) et au pays tout entier afin d'améliorer les infrastructures nécessaires à une meilleure gestion des déchets. Le projet veut aussi permettre l'échange de bonnes pratiques entre les communes.

La ville de Kamikatsu a alors instauré un système de collecte de déchets sophistiqué avec une différenciation progressive des flux de tri pour atteindre aujourd'hui une cinquantaine de flux de tri différents. Deux flux particuliers sont réservés aux bouteilles en plastique PET et à leurs bouchons. En 2015, la ville recyclait 80% de la totalité de ses déchets.

En savoir plus
Site de la ville de Kamikatsu, *Projet zéro déchet*
<http://www.kamikatsu.jp/zerowaste/>



18

GOVERNEMENT DU KENYA
ULTIMATUM AUX PRODUCTEURS DE BOUTEILLES
EN PLASTIQUE POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SYSTÈME DE CONSIGNE



PAYS
Kenya.

MOYENS UTILISÉS
Communication, incitation.

TYPE DE MESURE
Obligation pour les producteurs de bouteilles en plastique de mettre en place un système de consigne sous peine d'une interdiction totale de ces dernières.

ACTEURS CONCERNÉS
Producteurs de bouteilles en plastique.

ETAT
En cours (2018).

Après l'interdiction des sacs plastiques, le gouvernement du Kenya a décidé en janvier 2018 de faire pression sur les producteurs de bouteilles en plastique afin d'imposer la mise en place un système de consigne à l'échelle du pays.

Chaque année, près de 50 millions de bouteilles en plastique sont consommées au Kenya et une grande majorité finissent dans l'environnement. Face à ce problème, l'Autorité Nationale de Gestion de l'Environnement a décidé de faire pression sur les producteurs de bouteilles en plastique afin de renforcer leur responsabilité et d'améliorer la gestion de leurs produits en fin de vie. Le gouvernement a alors menacé de mettre en place un moratoire total sur la production de bouteilles en plastique à partir du 30 avril si aucun plan de système de consigne efficace n'était présenté.

L'ultimatum a fonctionné et le gouvernement a annoncé l'abandon de la mise en place du moratoire total du fait de négociations avancées concernant le système de consigne.

En savoir plus
Journal indépendant Kenyan Le Daily Nation,
Article portant sur l'annonce du gouvernement
<https://www.nation.co.ke/business/Plan-to-ban-plastic-bottles-stopped-days-to-dead-line/996-4535466-t01dt0z/index.html>



Montre-moi ton logo et je te dirai si tu es recyclable

Visuels et indicatifs, les logos permettent facilement d'identifier les produits respectueux de l'environnement. Pour le recyclage, plusieurs logos sont disponibles mais ils n'ont pas tous la même signification :



Le point vert signifie que le producteur du produit paye une contribution à des organismes de valorisation des déchets. Cela ne signifie pas que l'emballage du produit soit recyclable.



Le triangle de Moëbius signifie que l'emballage du produit est recyclable.



Ce label indique que l'emballage est en plastique recyclable. Le chiffre correspond au type de plastique dont l'emballage est composé.



L'écolabel européen est le seul label écologique européen officiel. Il prend en compte le cycle de vie global du produit, des matières premières à la fin de vie et donc au recyclage.



Inciter à l'amélioration du traitement des déchets et du recyclage

En complément d'un système de collecte efficace, il est nécessaire de garantir un réel tri des déchets, en informant et sensibilisant les citoyens ainsi qu'en développant les infrastructures nécessaires, dans le but d'optimiser le traitement. Pour cela, les autorités publiques peuvent développer plusieurs outils : un plan de réduction des déchets, un accompagnement des différents acteurs ou encore la mise en place d'incitations financières au recyclage.

19

DUNBAR
ZERO WASTE DUNBAR

PAYS

Ecosse.

TYPE DE MESURE

Plan d'amélioration du recyclage avec un objectif de 70% de déchets recyclés.

MOYENS UTILISÉS

Mobilisation, incitation, objectifs.

ACTEURS CONCERNÉS

Tous les acteurs présents au sein de la ville.

ETAT

Finalisé (2014-2017).

Le plan « Dunbar Zéro Déchet » s'est déroulé de septembre 2014 à mars 2017. C'est un projet expérimental à petite échelle issu du plan « Ecosse Zéro Déchet » prévu pour 2025.

Organisé par l'association Sustaining Dunbar et à la suite d'un engagement de plusieurs acteurs locaux, le projet a été financé par Zero Waste Scotland. Il est guidé par l'idée que « tout déchet est une ressource » et affiche un objectif de résultat de près de 70% de taux de recyclage après trois ans.

Afin d'atteindre cet objectif et d'impliquer un maximum de personnes, des outils d'incitation et de mobilisation des habitants ont été déployés : une campagne de communication sur les réseaux sociaux, la mise en place d'un dialogue direct avec les citoyens via du porte à porte, l'organisation d'événements, et l'installation d'un magasin « Dunbar Zéro Déchet » dans la ville. Ces rencontres, ont permis d'engager les habitants dans le projet, et la mise en place d'un bureau « zéro déchet » permet de les accompagner dans la démarche. 270 étudiants ont aussi signé une promesse d'engagement en faveur du recyclage des déchets. À la fin du projet en mars 2017, l'objectif de 70% de recyclage n'a pas été atteint, néanmoins la mobilisation et l'amélioration de ce taux sont bien réelles.

En savoir plus

Site du projet Zero Waste

<https://zerowastetown.org.uk/>



20

COMMUNAUTÉ AUTONOME DE CATALOGNE
TAXE DE GESTION DES DÉCHETS

PAYS

Espagne.

TYPE DE MESURE

Taxe sur l'incinération et l'enfouissement des déchets.

MOYENS UTILISÉS

Taxe.

ACTEURS CONCERNÉS

Collectivités territoriales.

ETAT

Finalisé (2004 et 2008).

L'article 16 de la loi espagnole sur la gestion des déchets donnent aux communautés autonomes la compétence en matière d'incitation économique à un meilleur système de gestion des déchets. La Catalogne a alors adopté en 2004 puis en 2008 une taxe portant respectivement sur l'enfouissement et l'incinération afin de limiter le recours à ces pratiques impactant l'environnement. Alors que pour sa première année la taxe sur l'enfouissement avait généré 32,2 millions d'euros de revenus, les taxes, initialement à hauteur de 10€ par tonne pour l'enfouissement et 5€ par tonne pour l'incinération ont été rehaussées. En 2010 elles atteignent 20€ pour l'enfouissement et 15€ pour l'incinération. 50% des revenus générés par cette taxe sont investis dans l'amélioration du système de traitement écologique des déchets organiques. Le reste est reversé aux communes en fonction de leur performance en matière de collecte séparées des déchets organiques.

La mise en place de ces taxes est motivée par trois raisons principales :

- La pénalisation économique des mauvaises pratiques de gestion des déchets (incinération et enfouissement) en accord avec la législation européenne
- Une double incitation au recyclage en rendant les mauvaises pratiques plus chères et en générant des revenus du fait du recyclage
- En générant des revenus pour la région et lui permettant d'investir dans le financement d'infrastructures et de plans d'actions afin d'améliorer le système de gestion des déchets

Il en résulte une augmentation de la part de déchets collectés de manière séparée de 22% en 2004 à 39% en 2012.

En savoir plus

Site de la Région de Catalogne, Page concernant les taxes de gestion des déchets
http://residus.gencat.cat/en/ambits_dactuacio/tipus_de_residu/residus_municipals/canons_sobre_la_disposicio_del_rebuig_dels_residus_municipals/





05
**Informar
et sensibiliser
les citoyens**

Introduction

« Bien informés, les Hommes sont des citoyens ».

Alfred Sauvy

La transition écologique ne peut se faire sans l'implication de l'ensemble des citoyens. Afin qu'ils comprennent et s'engagent dans cette transition, il est nécessaire d'informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre d'individus. Cela permet de faciliter le passage d'une société de consommation de masse à une société écoresponsable consciente des limites environnementales. Dans le but d'accompagner, de légitimer et d'assurer l'efficacité du changement, les citoyens doivent prendre conscience des enjeux et être des membres actifs de cette transition.

Les villes, privilégiées dans le dialogue avec les citoyens, peuvent participer pleinement à cette prise de conscience en informant les citoyens sur les raisons et les solutions qui justifient et accompagnent le changement.

Pourquoi arrêter les bouteilles en plastique ?

Il s'agit d'informer sur la pollution liée aux bouteilles en plastique pour justifier auprès du consommateur la nécessité de réduire leur consommation et leur production :

Les raisons

Ecologique : informer sur la double pollution due aux bouteilles en plastique. D'une part, l'empreinte écologique élevée d'une bouteille en plastique, de sa production à sa fin de vie, liée à l'utilisation de matières premières et énergies fossiles, des émissions de gaz à effet de serre, et des impacts de leur traitement en fin de vie (recyclage, incinération, enfouissement). D'autre part, aux effets néfastes de leur présence dans l'environnement, aux impacts du plastique et de sa dégradation sur la faune et la flore.

Sanitaire : informer sur l'impact potentiel sur la santé Humaine du plastique et de sa dégradation

Economique : informer sur le coût pour le consommateur

Les moyens

Pour informer les citoyens il existe différents moyens, dont :

- **Des campagnes de sensibilisation et communication :** affichages, communication digitale, événements dédiés
- **La mise à disposition d'une information claire et facilement accessible par le consommateur :** étiquetage des produits, site d'informations



Blue Planet II, la série qui sensibilise la reine d'Angleterre

La série documentaire Blue Planet II diffusée en 2017 sur la BBC et réalisée par Sir David Attenborough a connu un véritable succès au Royaume-Uni. Composée de 7 épisodes portant sur la biodiversité marine et les risques causés par la pollution plastique, la série a largement contribué à sensibiliser les individus sur la question. Au point même qu'à la suite d'une diffusion, la reine d'Angleterre Elizabeth II a décidé de bannir le plastique à usage unique de Buckingham Palace.

www.bbc.co.uk/programmes/p04tjbtX

Comment se passer des bouteilles en plastique ?

Dans une démarche d'écologie positive, il s'agit d'apporter au consommateur des solutions alternatives moins impactantes pour l'environnement pour répondre au problème de pollution lié aux bouteilles en plastique :

Les solutions

L'éducation

Il est essentiel de développer la connaissance de l'environnement, notamment le rôle clé de la biodiversité et des écosystèmes marins et terrestres, leur fonctionnement et leur nécessaire préservation pour la sauvegarde de la planète. Enseigner les éco-gestes à adopter pour réduire son empreinte environnementale et adopter une consommation écoresponsable telle que la réduction et le tri des déchets, le recyclage et le compostage, les alternatives écoresponsables disponibles, la réparation, la réutilisation et le réemploi, les démarche « zéro déchets ».

L'information environnementale

Il est nécessaire d'expliquer la signification et l'utilité des différents labels écologiques, et de l'empreinte écologique des produits..

Les moyens

Pour renforcer l'éducation environnementale et diffuser l'information, différents moyens sont disponibles :

- la mise en place de programmes scolaires, de cours et de conférences dédiés
- la création de vidéos, d'infographies et de campagnes de communications
- la mise en place d'une information claire et accessible à tous
- le développement d'outils : labels environnementaux, tarification incitatives ...



Les « 5 R » du Zéro Déchet

La règle des « 5 R » correspond à cinq habitudes à adopter afin de réduire ses déchets :

1. Refuser ce qui n'est pas nécessaire
2. Réduire ce qui est nécessaire
3. Réutiliser ce qui est consommé
4. Recycler ce qui n'est pas réutilisable
5. Rendre à la terre ce qui est compostable

Composée seulement de réduire, réutiliser et réutiliser au départ, cette règle s'est étendue avec l'idée de réduire la pollution à la source en mettant fin à la consommation de ce qui n'est pas nécessaire.

Vers un Océan sans bouteilles en plastique



Face à la pollution grandissante due aux bouteilles en plastique, de nombreux acteurs se mobilisent pour tenter de réduire ce fléau à la source. Les villes, lieux de forte concentration humaine et d'intense consommation, sont particulièrement visées : sources de pollution primaire, elles sont aussi un foyer de solutions.

Ce guide, regroupe une liste, non exhaustive, d'initiatives qui permettent de réduire la pollution due aux bouteilles plastique à différents degrés: de l'amélioration de leur collecte et de leur recyclage, jusqu'à une interdiction totale au profit d'un accès libre à l'eau sans emballage plastique. A destination des collectivités publiques, entreprises et citoyens, ce guide a pour vocation d'informer, sensibiliser et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Chaque problème a ses solutions et chaque ville est différente, il est donc nécessaire d'adapter ces bonnes pratiques à chaque contexte. Une mesure ne sera véritablement acceptée, cohérente et efficace qu'avec l'assentiment des citoyens, il est essentiel de les informer clairement et si besoin de les impliquer tout au long du processus.

Les bouteilles en plastique ne sont que la partie immergée d'un problème plus global : la pollution plastique. L'omniprésence du plastique dans nos sociétés pose aujourd'hui de nombreuses questions dont les réponses, déjà inquiétantes, pourraient s'avérer catastrophiques à l'avenir. Ce sont nos modes de fonctionnement, de croissance, de production et de consommation qui doivent être repensés et replacés dans le cadre notre environnement. Il en va ainsi de notre capacité à protéger les écosystèmes, leurs habitants ainsi que nous même d'une pollution aux impacts grandissants.

Retrouvez les différentes campagnes de Surfrider Foundation Europe sur la pollution plastique :

Reset Your Habits

www.surfrider.eu/resetyourhabits/

Ban the Bag

www.surfrider.eu/ban-the-bag/

Ou contactez-nous :

dbeaumenay@surfrider.eu

Bibliographie

Entretiens

Blume Frank, Bénévole Surfrider Foundation Europe, Ville de Hambourg, Allemagne.

Leclercq Audrey, Responsable Développement durable, Ville de Roubaix, France.

Finn Arlene, Département changement climatique et environnement, Commune de Galway, Irlande.

Membres des cabinets « Environnement, développement durable, eau, politique des canaux et «plan climat énergie territorial» », « Economie sociale et solidaire, à l’innovation sociale et à l’économie circulaire » et « Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris » de la mairie de Paris, Ville de Paris, France.

Littérature scientifique

Catarino, Ana I., Valeria Macchia, William G. Sanderson, Richard C. Thompson, et Theodore B. Henry. « Low levels of microplastics (MP) in wild mussels indicate that MP ingestion by humans is minimal compared to exposure via household fibres fallout during a meal ». *Environmental Pollution* 237 (1 juin 2018): 675-84. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2018.02.069>.

Cózar, Andrés, Fidel Echevarría, J. Ignacio González-Gordillo, Xabier Irigoien, Bárbara Úbeda, Santiago Hernández-León, Álvaro T. Palma, et al. « Plastic Debris in the Open Ocean ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 111, no 28 (15 juillet 2014): 10239-44. <https://doi.org/10.1073/pnas.1314705111>

Eriksen, Marcus, Laurent C. M. Lebreton, Henry S. Carson, Martin Thiel, Charles J. Moore, Jose C. Borerro, Francois Galgani, Peter G. Ryan, et Julia Reisser. « Plastic Pollution in the World’s Oceans: More than 5 Trillion Plastic Pieces Weighing over 250,000 Tons Afloat at Sea ». *PLOS ONE* 9, no 12 (10 décembre 2014): e111913. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0111913>.

Galgani, François, Georg Hanke, et Thomas Maes. « Global Distribution, Composition and Abundance of Marine Litter ». In *Marine Anthropogenic Litter*, 29-56. Springer, Cham, 2015. https://doi.org/10.1007/978-3-319-16510-3_2.

Geyer, Roland, Jenna R. Jambeck, et Kara Lavender Law. « Production, Use, and Fate of All Plastics Ever Made ». *Science Advances* 3, no 7 (1 juillet 2017): e1700782. <https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782>

Bibliographie

Jambeck, Jenna R., Roland Geyer, Chris Wilcox, Theodore R. Siegler, Miriam Perryman, Anthony Andrady, Ramani Narayan, et Kara Lavender Law. « Plastic Waste Inputs from Land into the Ocean ». *Science* 347, no 6223 (13 février 2015): 768-71. <https://doi.org/10.1126/science.1260352>.

Kosuth, Mary, Sherri Mason, Elizabeth Wattenberg, Christopher Tyree, et Dan Morrison. « Synthetic Polymer Contamination of Global Drinking Water ». *State University of New York at Fredonia, Department of Geology & Environmental Sciences*, 14 mars 2018, 17.

Nelms, Sarah E., Tamara S. Galloway, Brendan J. Godley, Dan S. Jarvis, et Penelope K. Lindeque. « Investigating microplastic trophic transfer in marine top predators ». *Environmental Pollution*, 22 février 2018. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2018.02.016>.

Rochman, Chelsea M. « Microplastics Research—from Sink to Source ». *Science* 360, no 6384 (6 avril 2018): 28-29. <https://doi.org/10.1126/science.aar7734>.

Wilcox, Chris, Erik Van Sebille, et Britta Denise Hardesty. « Threat of Plastic Pollution to Seabirds Is Global, Pervasive, and Increasing ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 112, no 38 (22 septembre 2015): 11899-904. <https://doi.org/10.1073/pnas.1502108112>.

World Economic Forum. « The New Plastics Economy Rethinking the future of plastics », janvier 2016.

Littérature grise

« Livre blanc pour un Océan sans bouteilles en plastique ». Surfrider Foundation Europe, 2017.

City of Hambourg, Ministry of environment and energy. Leitfaden Umwelt-verträgliche Beschaffung | Green procurement guidelines (2016). <http://www.hamburg.de/contentblob/6789344/b75ca35ac5a3431b375ac5f4c-d3e531d/data/d-umweltleitfaden-kurz-englisch.pdf>.

« Défi Familles Zéro Déchet ». Métropole Européenne de Lille, 2017. <http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/SERVICES/DECHETS/D%C3%A9pliant%20z%C3%A9ro%20d%C3%A9chet.pdf>.

Eau de Paris. « Paris, je boirai toujours de ton eau ». Mairie de Paris, 2017. http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/LIVRET_campagne2017.pdf.

« Fiche « Choisir l’eau du robinet ». Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Aménagement du Territoire, février 2008.

Bibliographie

PlasticsEurope. « Plastics – the Facts 2017 », 2017.
———. « World Plastics Production 1950 – 2015 », 2016.

Regions4Recycling. « GOOD PRACTICE CATALONIA: WASTE DISPOSAL TAX », European Regional Development Fund, septembre 2014.
http://www.regions4recycling.eu/upload/public/Good-Practices/GP_ARC_Disposal-tax.pdf.

UK Government Office for Science. « Future of the sea: final report », 21 mars 2018.

Ville de Roubaix. « Charte de soutien et d’engagement à la démarche Zéro Déchet Roubaix ». Ville de Roubaix, 2015.
<http://www.roubaixzerodechet.fr/wp-content/uploads/2014/11/charte-soutien-engagement-zero-dechet-roubaix.pdf>.

Textes juridiques

City and county of San Francisco. Bottled water and packaged free ordinance, Pub. L. No. Ordinance 28-14, Environment (2014).
https://sfenvironment.org/sites/default/files/fliers/files/sfe_zw_bottledandpackagefreewater_ordinance.pdf.

City council of the town of Concord. Water Bottle Bylaw (04/252012).
<http://concordma.gov/DocumentCenter/View/915/Water-Bottle-Bylaw-PDF>.

Stone, Mark, et Ian Calderon. Recycling: single-use plastic beverage container caps., Pub. L. No. 2779 (2018). https://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201720180AB2779.

Urging the State of California to Require a Minimum of 25% Post-Consumer Recycled Content in Plastic Beverage Containers, Pub. L. No. 217-16 (2018).
https://sfenvironment.org/sites/default/files/fliers/files/sfe_zw_bevcontainer_recycledcontent_resolution.pdf.

Articles de presse

Bonface, Otieno. « Plan to Ban Plastic Bottles Stopped Days to Deadline ». *Daily Nation*, 29 avril 2018. <https://www.nation.co.ke/business/Plan-to-ban-plastic-bottles-stopped-days-to-deadline/996-4535466-t01dt0z/index.html>.

Boutelet, Cécile (Berlin). « Hambourg bannit les capsules de café et l’eau en bouteille ». *Le Monde.fr*, 15 février 2016, sect. Planète.
https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/02/15/a-hambourg-l-administration-bannit-les-capsules-de-cafe-et-l-eau-en-bouteille_4865494_3244.html.

Bibliographie

Rebecca Smithers Consumer affairs. « London Trials Free Water Bottle Refills in Bid to Cut Plastic Waste ». *The Guardian*, 15 mars 2018, sect. World news.
<http://www.theguardian.com/world/2018/mar/15/london-trials-free-water-bottle-refills-in-bid-to-cut-plastic-waste>.

« Costa Rica Paves the Way to End Single-Use Plastics ». UNDP. Consulté le 29 mai 2018. <http://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2017/7/14/Costa-Rica-abre-el-camino-hacia-el-fin-de-los-plasticos-de-un-solo-uso.html>.

« Could YOU Live without Plastic For a Week? High Profile Galweigians Rise to the Challenge. » GalwayCity, 29 janvier 2018. <https://www.galwaycity.ie/news/840/59/Could-YOU-live-without-Plastic-For-a-Week-High-Profile-Galweigians-rise-to-the-Challenge.-/d.News%20Detail>.

Davis, Nicola. « New Fountains and Bottle-Refill Points to Tackle London’s Plastic Waste ». *The Guardian*, 23 janvier 2018, sect. Environment.
<http://www.theguardian.com/environment/2018/jan/23/new-fountains-and-bottle-refill-points-to-tackle-londons-plastic-waste>.

Faith, Nyamai. « Nema Threatens to Ban Plastic Bottles by April ». *Daily Nation*, 26 janvier 2018. <https://www.nation.co.ke/news/Nema-threatens-to-ban-plastic-bottles-/1056-4279000-h9bcu8z/index.html>.

« Free Tap Water Scheme Launched to Help Cut Plastic Waste ». London City Hall, 15 mars 2018. <https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/free-tap-water-scheme-launched-to-help-cut-waste>.

« Government Vending Machines to Ditch Small Water Bottles ». South China Morning Post, 23 novembre 2017. <http://www.scmp.com/news/hong-kong/health-environment/article/2121336/hong-kong-government-vending-machines-ditch-small>.

« Hong Kong Gov’t Vending Machines to Stop Selling Small Water Bottles in Bid to Cut Waste ». *Hong Kong Free Press HKFP* (blog), 24 novembre 2017. <https://www.hongkongfp.com/2017/11/24/hong-kong-govt-vending-machines-stop-selling-small-water-bottles-bid-cut-waste/>.

« La métropole lilloise vise le « zéro déchet » ». La Croix, 27 décembre 2017, sect. Sciences & éthique. /Sciences-et-ethique/Environnement/metropole-lilloise-vise-zero-dechet-2017-12-27-1200902244.

Larose, Valérie. « Vers un campus sans eau embouteillée! » *En tête UQTR* (blog), 22 mars 2018. <https://blogue.uqtr.ca/2018/03/22/vers-un-campus-sans-eau-embouteillee/>.

Bibliographie

Locker, Melissa. « Massachusetts Town Bans Plastic Water Bottles ». *Time*. Consulté le 25 mai 2018. <http://newsfeed.time.com/2013/01/04/massachusetts-town-bans-plastic-water-bottles/>.

« Maharashtra Government Lifts Ban on Plastic Bottles ». <https://www.hindustantimes.com/>, 5 avril 2018. <https://www.hindustantimes.com/mumbai-news/maharashtra-govt-lifts-ban-on-plastic-bottles/story-6954d6cSMW6NQ6XSYE-VUvL.html>.

« Maharashtra to be 100 per cent plastic-free in one year: Minister Ramdas Kadam ». *The Economic Times*, 5 juin 2018, sect. Politics and Nations. <https://economictimes.indiatimes.com/news/politics-and-nation/maharashtra-to-be-100-per-cent-plastic-free-in-one-year-minister-ramdas-kadam/articleshow/64463725.cms>.

« Mumbai: Maharashtra extends plastic ban to sale and manufacture of PET bottles - Times of India ». *The Times of India*. Consulté le 23 mai 2018. <https://timesofindia.indiatimes.com/city/mumbai/mumbai-maharashtra-extends-plastic-ban-to-sale-and-manufacture-of-pet-bottles/articleshow/63446507.cms>.

Soto, Michelle. « Costa Rica busca alternativas al plástico de un solo uso ». *La Nación*, *Grupo Nación*. Consulté le 29 mai 2018. <https://www.nacion.com/ciencia/medio-ambiente/costa-rica-busca-alternativas-al-plastico-de-un-solo-uso/MB2ZPI2ABVGVJK4C36BA2CJ7QY/story/>.

Stories. *How This Town Produces No Trash*. Consulté le 30 mai 2018. https://www.youtube.com/watch?time_continue=274&v=cym10CGidQU.

Participation à des rencontres

EU Green Week « Greener cities for a greener future », 22-24 mai 2018, Bruxelles, Belgique.

« Quelle stratégie européenne pour lutter contre les déchets plastiques ? », 5 juin 2018, Maison de l'Europe, Paris, France.

Bibliographie

Sites internet

Défi « Familles Zéro Déchet ». « Zéro déchet - Info ». Scoop.it. Consulté le 29 mai 2018. <https://www.scoop.it/t/zero-dechet-info>.

« Planet or Plastic? » Consulté le 13 juin 2018. <https://www.nationalgeographic.com/environment/planetorplastic/>.

« Eesti Pandipakend ». Consulté le 29 mai 2018. <https://eestipandipakend.ee/en/>.

« Home ». Bundyontap. Consulté le 28 mai 2018. <http://www.bundyontap.com.au/>.

« Page d'accueil ». Roubaix Zéro Déchet. Consulté le 28 mai 2018. <http://www.roubaixzerodechet.fr/>.

Paris, Mairie de. « Budget Participatif - Paris ». Consulté le 29 mai 2018. https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=1990&portlet_id=158.

« Municipal Waste Disposal Taxes ». Agència de Residus de Catalunya. Consulté le 30 mai 2018. http://residus.gencat.cat/en/ambits_dactuacio/tipus_de_residu/residus_municipals/canons_sobre_la_disposicio_del_rebuig_dels_residus_municipals/.

Surfrider Foundation Europe. « Initiatives Océanes - opérations de collecte sur les plages, lacs, rivières et fonds marins ». Consulté le 14 juin 2018. <https://www.initiativesoceanes.org/>.

« ゼロウェイスト政策 | 上勝町 ». Consulté le 30 mai 2018. <http://www.kamikatsu.jp/zerowaste/>.



Reset
your habits

Reusable bottles can make the difference